



Section de la CHARENTE

Déclaration liminaire au CTPD DU 20 Octobre 2008

Monsieur le Président,

Avant de commencer ce CTPD, nous ne pouvons évoquer le climat actuel dans lequel évoluent les agents de votre département.

Quelque soit le service, quelque soit le grade, l'ambiance est morose, désastreuse. Les agents sont désemparés, interrogatifs, désarmés face à leur avenir et à celui de leur administration qui leur sont proposés. Les réformes actuellement engagées dans le cadre de la fusion DGI DGCP sont très inquiétantes. La pression n'a jamais été aussi grande. Les indicateurs, l'inconnu face aux modifications et les annonces incessantes bouleversent leur vie quotidienne. Les changements perpétuels les revirements sont déstabilisants. Un plan départemental d'organisation n'est pas encore terminé que déjà le suivant arrive et remet en cause le précédent.

Face à ces changements incessants, nous le répétons, les agents, quelque soit leur service et quelque soit leur grade, ne sont pas taillables et corvéables à volonté. Ils ne doivent pas travailler à n'importe quelle condition. Il n'est pas normal que certains, de plus en plus fréquemment, fassent des journées de plus en plus longues lorsqu'ils sont au forfait ou subissent des écrêtements lorsqu'ils pointent. Ceci, d'autant plus, que leur pouvoir d'achat n'arrête pas de baisser, de s'étioler. Il est inadmissible de voir des collègues travailler jusqu'à 21 heures, amener du travail à domicile, recevoir des messages jusqu'à des heures plus qu'avancées de la nuit.

Ce que les agents, quelque soit leur service et leur grade, ont besoin, c'est de la sérénité, de la vision claire sur leur avenir, de la stabilité. Tout simplement, c'est d'avoir envie de venir travailler.

Concernant le CTPD, contrairement à celui du 25/6/2008, nous constatons que les documents préparatoires sont plus importants. Malgré tout, certains nous semblent vraiment succincts. Nous allons en débattre point par point sur le fond.

Mais, pour le SNUI, sachez qu'il n'est pas question de brader le dialogue social et d'examiner l'ordre du jour proposé en une demi-journée. D'ores et déjà, nous vous prévenons que nous ne dépasserons pas 17h15/17h30 pour cet après-midi et demandons à continuer ce CTPD à une date ultérieure qui sied au plus grand nombre d'entre nous.